



CIE DE CHEMINS DE FER
DEPARTEMENTAUX



RAPPORT ANNUEL

2019

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2020

L'année a été riche en évènements avec la réorganisation du groupe belge, la cession de notre filiale Dr. Brandt, l'assainissement des comptes des filiales RTI et Petroutilaj ainsi que la cession de notre immobilier à Noisy. Des projets de développement ont par ailleurs été lancés dans les trois pôles pour dynamiser et pérenniser nos activités.

Sur le terrain des opérations, le pôle industriel a été porté par une bonne dynamique dans la sidérurgie et le pôle Supply Chain confirme une bonne performance. Le pôle ferroviaire, en retrait, est pénalisé par la faible courbe d'apprentissage lié au démarrage d'un nouveau contrat et la mise au niveau groupe de ses standards comptables.

LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

L'année est marquée par une profonde réorganisation du « groupe belge » (Ingrif, Segrif, Eppe, Dr Brandt) caractérisée par la cession de Dr Brandt et le regroupement progressif des activités restantes sur seulement deux unités :

- Notre filiale SEGRIF a cédé la société Dr Brandt à un de ses concurrents la société Haehne. Cette cession a été signée le 19 novembre 2019.
- La société SEGRIF devant regrouper à terme les activités purement industrielles, nous lui avons cédé notre participation dans EPPE.
- La société INGRIF nous a cédé les 14% des actions Penta qu'elle détenait et notre compagnie est désormais détentrice directement de 76.54% des actions Penta.

En supprimant l'imbrication complexe des activités actuelles, la réorganisation donnera plus de lisibilité, ce qui va permettre de faciliter la mise en place d'une nouvelle dynamique.

Chez Asco, des difficultés importantes de recrutement ont fortement pénalisé l'activité tout au long de l'année. L'arrivée de nouvelles recrues au quatrième trimestre et le lancement du plan commercial début 2020 doivent nous permettre de dynamiser l'activité.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
INGRIF (1)	1 501 055	1 278 471	1 071 143	257 610	234 833	322 702
SEGRIF	532 038	422 265	389 104	54 205	48 884	- 159 045
EPPE	1 616 221	2 185 265	2 745 230	56 910	86 299	108 631
Dr BRANDT (2)	1 718 406	1 419 450	-	8 458	- 340 237	-
ASCO	2 130 354	1 943 449	1 857 385	261 500	188 716	160 039
TOTAL	7 498 074	7 248 900	6 062 862	638 683	218 495	432 327

(1) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'une reprise de provision sur titres RTI de 20 K€ en 2017 et de 6 K€ en 2018, d'un dividende reçu de Penta de 24 K€ en 2017, de 28 K€ en 2018 et en 2019. En conséquence, la contribution totale au résultat consolidé du pôle industriel est de 595 K€ en 2017, de 184 K€ en 2018 et de 404 K€ en 2019.

(2) Le chiffre d'affaire et le résultat 2018 de Dr Brandt ont été révisés par rapport aux montants estimés sur la plaquette 2018. L'arrêté comptable 2018 de Dr Brandt était postérieur à l'AG 2019 de CFD, La société Dr Brandt a été cédée en 2019. Le décalage entre le prix de cession et la valeur dans les livres de Segrif représente une perte comptable de 233 K€.



LE POLE INFORMATIQUE

L'activité du pôle informatique est restée dynamique en 2019 avec une croissance de 5%, à nouveau portée par le secteur de la logistique. La société Infflux voit son résultat décroître malgré une croissance d'activité de 10%, principalement lié au fait de projets au long cours dont la marge se réalise principalement à la clôture de l'affaire.

Le carnet de commandes du pôle milite pour une activité toujours soutenue en 2020.

Par ailleurs, ce pôle est animé par un plan stratégique visant à accroître les synergies entre Penta, Infflux et Microtrans. Ce projet vise à créer un socle technologique commun permettant d'anticiper les défis de moyen terme et de partager davantage les compétences et les synergies commerciales.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
PENTA (1) (3)	671 820	742 205	576 910	148 933	187 591	58 522
ROUXEL (2)	945 458	974 756	906 732	222 704	193 776	215 634
INFFLUX (1)	5 258 000	5 986 928	6 585 915	517 652	663 870	495 447
MICROTRANS (1)	699 417	720 163	780 542	85 069	23 372	215 616
TOTAL	7 574 695	8 424 052	8 850 099	974 358	1 068 609	985 219
Quote-part groupe CFD				708 938	863 023	804 705
(1) Quote-part groupe CFD de 77%						
(2) Quote-part groupe CFD de 60% en 2017 puis 100% depuis 2018						
(3) hors dividende reçu de Microtrans pour 60 K€ en 2017						

LE POLE FERROVIAIRE

Le résultat de la société Petroutilaj-3DRD est en forte baisse par rapport à 2018. Il est la résultante de deux facteurs principaux selon nous :

- La mise à niveau au standard du groupe des techniques de comptabilisation des marges à l'avancement, réduisant de facto les anticipations de marge sur les affaires non encore livrées.
- Le démarrage d'un important contrat portant sur 39 locomotives qui nécessite une importante courbe d'apprentissage et induit des pertes sur les premières machines livrées.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
PETROUTILAJ - 3DRD	933 395	1 152 518	935 313	17 276	6 578	-135 875
RTI	104 176	70 328	264 620	40 918	11 619	23 460
COMBRAIL (1)	157 890	137 754	153 760	21 416	2 503	190
TOTAL	1 195 461	1 360 600	1 353 693	79 610	20 700	-112 225
Quote-part groupe CFD				69 034	19 464	-112 319
(1) Quote-part groupe CFD de 51%. 1er exercice clos en 2017 sur 17 mois.						

Si le carnet de commandes de Petroutilaj reste important au regard de l'activité, il ne faut pas sous-estimer le challenge que représente la mise au niveau de cette unité de production. Néanmoins nous pensons que l'opportunité de marché existe et que cette unité peut être un atout pour repositionner la Compagnie en tant qu'acteur du ferroviaire.



Pour accompagner cette stratégie, la compagnie a dans le même temps œuvré activement dans la définition d'une nouvelle gamme de produits qu'elle compte proposer à compter de 2020.

La société RTI a dû quitter le site de Raeren qu'elle occupait en Belgique. Une part importante des actifs ferroviaires a été vendue tandis qu'une autre part a été transférée sur notre site de Campina en Roumanie.

IMMOBILIER

La compagnie a cédé l'immeuble de Bureau qu'elle possédait à Noisy le Grand. Ce bâtiment, non occupé depuis plusieurs années, a été cédé pour 650 000 euros. Cette cession a eu un impact positif de 160 197 euros sur les comptes 2019.

Au global nos loyers et charges perçus sont en progression, avec des situations différentes :

- L'entrepôt du Vaudreuil est toujours occupé à 100% et l'entrepôt de Lille a bénéficié également d'un très bon taux d'occupation.
- Des travaux de réaménagement dans l'immeuble de Tolbiac sont en cours et ont quelque peu pénalisé les loyers reçus à court terme mais devraient permettre de mieux optimiser notre occupation en 2020.
- Le taux d'occupation de la galerie marchande de la Chataigneraie s'est nettement amélioré mais ce bien reste déficitaire en 2019.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS <i>En euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019
par la Compagnie	686 194	685 440	202 010	350 391	419 707
par la SC Immobilière CFD	424 372	316 124	274 978	253 258	268 937
TOTAL	1 110 566	1 001 564	476 988	603 649	688 644

SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat de la Compagnie s'élève à 721 673 euros en 2019, il était de 590 984 euros l'année précédente. Ce résultat tient compte de la plus-value de cession de l'immeuble de Noisy précédemment mentionné. Il intègre une plus-value de cession de 149 000 euros sur les titres EPPE cédés à Segrif. Il intègre également un niveau de dotations d'exploitation de 255 257 euros, contre 110 415 euros en 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a opté pour le mécanisme d'intégration fiscale entre elle-même et ses filiales Rouxel et Asco détenues à 100%. Ceci a eu un impact positif de 43 126 euros sur notre résultat.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

<i>En euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019
Capitaux propres	16 586 398	16 610 651	21 398 883	20 999 867	21 226 540
Recours bancaires	1 111 349	1 245 151	859 088	1 919 631	1 599 477
Trésorerie disponible	5 960 450	6 372 408	15 351 801	8 106 827	8 859 749



En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS		Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures	0	13	2	2	29	46
Montants total TTC	0	211 847	6 806	6 806	158 399	383 858
Pourcentage des ventes	0	15,34%	0,49%	0,49%	11,47%	27,8%
DETTES FOURNISSEURS		Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Nombre de factures	0	0	0	0	17	17
Montants total TTC	0	0	0	0	15 105	15 105
Pourcentage des achats	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	2,1%

Le 26 mars 2020, le conseil d'administration a déclassé les conventions réglementées de trésorerie, de prêt et d'opérations en comptes courants, en conventions courantes conclues avec ses filiales à des conditions normales pour l'exercice 2020.

Cela concerne les conventions suivantes :

- Opérations en comptes courants
- Convention de trésorerie avec la société RTI en date du 1er janvier 2014
- Convention de prêt avec la société Penta en date du 1er janvier 2014
- Convention de prêt avec la société Rouxel Informatique en date du 1er janvier 2014
- Convention de prêt avec la société Petrouilaj-3DRD en date du 1er janvier 2016

DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du contexte, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 15 euros par action, en retrait par rapport aux années précédentes. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40%, représenterait une distribution globale de 412 500 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	15 206 172,15
Résultat de l'exercice	721 672,85
Distribution de dividendes	- 412 500,00
Nouveau solde	15 515 345,00

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 15 juin 2020.



Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2018	18,00	495 000
2017	36,00	990 000
2016	18,00	495 000

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire du coronavirus est survenue entre le 31 décembre 2019 et le 26 mars 2020, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration. Les pays européens ont pris des mesures drastiques de confinement, appliquées strictement par les sociétés du groupe CFD pour limiter les risques sur la santé de nos salariés.

Au cours des dernières semaines, nous avons mis en œuvre une série de mesure permettant, chaque fois que cela était possible, d'avoir recours au télétravail. Dans les ateliers, nous avons mis en place des consignes strictes et des roulements pour permettre un cloisonnement sanitaire. Ce afin de préserver autant que possible le maintien de l'activité en veillant au bien-être de tous.

Une forte incertitude demeure sur la durée de ces mesures qui pourraient avoir un impact sur la performance économique et financière de CFD et ses filiales, non clairement défini à ce stade. La situation de trésorerie solide de CFD lui permet de garantir le financement à court et moyen terme de son activité.

A ce stade, nous n'avons pas identifié d'élément pouvant avoir un impact significatif sur la continuité d'exploitation des filiales du groupe CFD.

Nous espérons que chacun traversera cette période inédite dans les meilleures conditions et nous engageons à déployer toutes les actions possibles pour un retour à la normale.

Nous restons vigilants sur la suite des évènements.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2019, il s'est réuni les 28 mars, 23 mai, 17 octobre et 9 janvier 2020. Le taux moyen de participation au Conseil d'Administration a été de 96 %.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES.

NOM	SOCIETE	FONCTION
M. Vivien de Coigny	MOTATORIOUS	Président
	MAISON EN VOGUE	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
	INGRIF	Administrateur (1)
	SEGRIF	Administrateur (1)
	EPPE	Administrateur (1)
<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>		
M. François de Coigny	BIOPRESSE	Président
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Président
	ARCHIMEDIA	Gérant
	AFIP GESTION	Gérant
M. Philippe Gausset	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	HUTTOPIA	Administrateur
	SCI PHIA	Co-Gérant
	HEXO CONSTRUCTION	Gérant
	IDF PARTNERS	Président
M. Jean-Marie Wintgens	INGRIF	Directeur Général Adjoint
	SEGRIF	Directeur Général
	EPPE	Directeur Général
	ASCO	Président Directeur Général
	RTI	Directeur Général
	LASER ENGINEERING	Gérant
	RTM	Gérant
	PENTA	Administrateur
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	SQUARE MARKETING	Présidente
M. Alexis Roux de Bézieux	HOBOKEN	Gérant
	EPICIERS DE FRANCE	Président



3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

4 – AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.



PROJET DE RÉSOLUTIONS**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2020****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2019 proposée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 721 672,85 € et augmenté du montant du report à nouveau de 15 206 172,15 €, s'élève à 15 927 845 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable :

- aux actions pour 412 500 €
- au poste « report à nouveau » pour 15 515 345 €

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 15 € par action.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2018	18,00	495 000
2017	36,00	990 000
2016	18,00	495 000

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.



BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	77 228	35 291	41 938	
Terrains	1 711 500		1 711 500	1 711 500
Constructions	5 009 351	1 493 502	3 515 848	3 467 407
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	57 508	40 029	17 479	20 140
Immobilisations corporelles en cours	52 673		52 673	169 282
Participations	10 026 498	731 755	9 294 743	9 965 135
Prêts	1 202 937		1 202 937	902 937
Autres immobilisations financières	2 240		2 240	8 025
TOTAL 1	18 139 935	2 300 577	15 839 358	16 244 426
Avances, acomptes versés sur commandes	29 616		29 616	
Clients et comptes rattachés	442 585	51 080	391 505	526 784
Autres créances	2 544 974	988 441	1 556 533	1 835 360
Valeurs mobilières de placement	6 129 244	58 162	6 071 082	7 628 402
Disponibilités	2 788 667		2 788 667	478 425
Charges constatées d'avance	14 831		14 831	17 048
TOTAL 2	11 949 916	1 097 683	10 852 233	10 486 019
TOTAL DE L'ACTIF	30 089 851	3 398 260	26 691 591	26 730 445

PASSIF (en Euros)	31/12/2019 avant répartition	31/12/2018 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	15 206 172	15 110 188
Résultat de l'exercice	721 673	590 984
Provisions réglementées	2 287	2 287
TOTAL 1	21 226 540	20 999 867
PROVISIONS POUR CHARGES 2	63 047	144 830
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 599 477	1 919 631
Emprunts et dettes financières diverses	3 217 474	3 300 824
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 254	144 319
Dettes fiscales et sociales	330 714	197 661
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 086	23 313
Produits constatés d'avance		
TOTAL 3	5 402 005	5 585 748
TOTAL DU PASSIF	26 691 591	26 730 445



COMPTE DE RESULTAT

(en Euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 153 049	824 854
Production immobilisée	41 938	
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	90 705	162 438
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 285 691	987 292
Achats de matière et autres approvisionnements	286 316	508
Autres achats et charges externes	409 263	445 728
Impôts, taxes et versements assimilés	84 138	67 263
Salaires et traitements	465 935	404 474
Charges sociales	211 699	147 745
Dotation aux amortissements	154 210	110 231
Dotation aux provisions	101 048	184
Autres charges	25 007	90 805
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 737 615	1 266 938
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 451 924	- 279 646
Produits financiers et assimilés	1 403 215	872 490
Charges financières et assimilées	- 424 232	- 36 301
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	527 059	556 543
Produits exceptionnels	901 488	207
Charges exceptionnelles	- 750 000	- 25 260
Impôts sur les bénéfices	- 43 126	- 59 494
RESULTAT NET	721 673	590 984



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-la Défense, le 20 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Opérations en comptes courants

Pour trois filiales et participations de votre société, les opérations commerciales et/ou de trésorerie font l'objet d'une inscription en compte courant. Le solde de ces comptes courants dans les comptes de votre société au 31 décembre 2019 vous est présenté dans le tableau ci-après :

SOCIETES CONCERNEES	Solde débiteurs bruts <i>en euros</i>	Provision pour dépréciation	Solde débiteurs nets <i>en euros</i>
Société Civile CFD	962 054		962 054
Petroutilaj-3DRD	268 535	41 738	226 797
PENTA	200		200

Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.



Personnes concernées : Monsieur François de Coincy, administrateur de votre société, est Gérant de la Société Civile CFD et Président de la société Petroutilaj- 3DRD.

Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur de votre conseil d'administration, est administrateur de la société PENTA et administrateur de la société Petroutilaj- 3DRD.

2. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m²) et de bureaux (300 m²) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 140 000 €, étant précisé que votre société accordera un rabais de 50 000 € pour la première période triennale. Pour les deux périodes triennales suivantes, il pourra être accordé un rabais, plafonné à 50 000 €, destiné à ramener le loyer au niveau du prix du marché dans l'hypothèse où le loyer de base excéderait ce niveau.

Le loyer sera révisé chaque année au 1er septembre sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente.

Le montant du loyer comptabilisé en produits, au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 90 000 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

3. Convention de trésorerie avec la société RTI en date du 1er janvier 2014.

Au 31 décembre 2019 les avances de fonds consenties par votre société à la société RTI se sont élevées à 200 420 €. Ces avances n'ont pas été rémunérées au titre de l'exercice 2019.

Personne concernée : Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur de votre société, est Directeur Général de la société RTI.

4. Convention de prêt avec la société Penta en date du 1er janvier 2014

Les avances de fonds consenties à votre société par la société Penta porteront intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire. Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Personne concernée : Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur votre société, est administrateur de la société Penta.

5. Convention de prêt avec la société Rouxel Informatique en date du 1er janvier 2014

Les avances de fonds consenties à votre société par la société Rouxel Informatique porteront intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire lui permettant ainsi de profiter des mêmes avantages que votre société. Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

6. Convention de garantie financière avec la société INFFLUX en date du 1er septembre 2015

A la demande de sa sous-filiale, la société INFFLUX, votre société s'est portée caution pour garantir la bonne fin d'un marché. La caution accordée par votre société est plafonnée à un montant maximum de 1 million d'euros. Cette caution est rémunérée par la société INFFLUX à raison de 2% par an. Le produit financier généré par cette caution et comptabilisé à ce titre, s'est élevé à 20 000 € sur l'exercice 2019.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 22 octobre 2015.



7. Convention de prêt avec la société Petroutilaj-3DRD en date du 1er janvier 2016

Votre société a consenti un prêt de 732 722,38 € dans le cadre de l'acquisition des biens de SC PETROUTILAJ par la société Petroutilaj - 3DRD. Les avances de fonds consenties par votre société à la société Petroutilaj - 3DRD portent intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire pour une durée de 10 ans à partir de la date de souscription.

Ce prêt n'a pas généré de produits financiers en 2019.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 31 mars 2016 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016.

Personnes concernées : Monsieur François de Coincy, administrateur de votre conseil d'administration, est Président de la société Petroutilaj - 3DRD.

Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur votre société, est administrateur de la société Petroutilaj- 3DRD.

8. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m² charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coincy ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue. Les prestations facturées au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 32 000 € hors taxes.

Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

A Paris-la Défense, le 20 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EXERCICE 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	971 717	1 036 056	506 628	824 854	1 153 049
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	577 651	697 862	7 936 276	526 634	1 170 426
- Impôts sur les bénéfices	- 75 187	30 849	2 477 617	- 59 494	- 43 126
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	503 855	519 253	5 283 232	590 984	721 673
- Résultat distribué (1)	495 000	495 000	990 000	495 000	412 500
III- RESULTATS PAR ACTION					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	23,74	24,26	198,50	21,31	44,13
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	18,32	18,88	192,12	21,49	26,24
- Dividende attribué à chaque action (1)	18	18	36	18	15
IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	347 045	349 442	441 210	404 474	465 935
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc ...)	150 565	148 158	196 053	147 745	211 699

(1) Pour 2019 soumis à l'approbation de l'A.G.O du 28 mai 2020

**TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
EXERCICE 2019**

SOCIETES Renseignements détaillés Concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux Propres autres que le capital	Quote- Part du Capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat ou Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 853 688	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 071 143	322 702	488 040
SEGRIF (Belgique)	62 000	1 052 550	100,00	1 450 000	1 216 880	-	-	389 103	-159 045	49 950
Petroutilajj-3DRD (Roumanie)	250 889	- 292 626	99,94	268 800	-	1 404 921	-	935 313	-135 875	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	171 722	99,90	15 230	15 230	962 054	-	268 937	171 722	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	- 19 671	50,00	320 000	90 165	200 420	-	264 620	23 460	-
Biopresse	45 000	- 2 295 557	99,80	1	1	946 703	-	-	-	-
Rouxel Informatique	57 252	495 455	100,00	917 640	917 640	-	-	906 732	215 634	160 746
Asco Instruments	115 500	1 132 301	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	1 857 385	160 039	184 000
PENTA	447 680	1 439 285	76,54	2 166 049	2 166 049	200	-	576 910	58 522	121 989
COMBRAIL	81 000	24 109	51,00	41 000	41 000	-	-	153 760	190	-

(1) Le résultat au 31/12/2019 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2019

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CFD a cédé les 100 % des actions de la société EPPE qu'elle détenait, à la société SEGRIF.

CFD a racheté la part que détenait INGRIF dans Penta soit 14 %.

Evolution des participations :

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
Biopresse	1			1
PETROUTILAJ-3DRD	268 800			268 800
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
SEGRIF	1 450 000			1 450 000
EPPE	750 000		750 000	0
Rail & Traction International	320 000			320 000
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	1 768 505	397 544		2 166 049
COMBRAIL	41 000			41 000
Total des titres de participations	10 378 954	397 544	750 000	10 026 498

Une provision pour dépréciation de 229 835 € a été constituée sur les titres Rail & Traction International et de 268 800 € sur les titres Petrouutilaj-3DRD.

2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
Comptes à terme	6 750 490	1 950 000	3 500 000	5 200 490
Actions	927 373	1 380		928 753
Total	7 677 863	1 951 380	3 500 000	6 129 243

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/19 s'élève à 6 129 243 €.

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 6 314 270 €.



3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
Charges d'exploitation	103 384	49 968	90 305	63 047
Charges financières	41 447		41 447	0
Total	144 831	49 968	131 752	63 047

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

-	Montant des capitaux propres à l'ouverture	20 999 867 €
-	Résultat de l'exercice 2019	721 673 €
-	Montant des dividendes distribués en 2019	- 495 000 €
-	Montant des capitaux propres à la clôture	21 226 540 €



PRODUITS A RECEVOIR	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	3 664			3 664
Clients factures à établir	48 521	34 727	48 521	34 727
Autres créances	25 669		25 669	
Débiteurs divers				
Autres produits à recevoir				
Disponibilités	11 457	48 877	11 457	48 877
TOTAL GENERAL	89 311	83 604	85 647	87 268

CHARGES A PAYER	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Emprunts dettes :				
- Intérêts courus sur emprunts	863		863	
- Intérêts sur dettes financières diverses	640	19 498	640	19 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :				
- Factures fournisseurs non parvenues	44 103	104 940	44 103	104 940
Dettes fiscales :				
- Taxes s/congés et rémunérations à payer	13 558	9 613	13 558	9 613
Dettes sociales :				
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	95 527	196 629	95 527	196 629
- Dettes sur participation des salariés				
Autres Dettes :				
- Charges à payer	21 369	46 369	21 369	46 369
- Avoirs à établir		284		284
Jetons de présence				
TOTAL GENERAL	176 060	377 333	176 060	377 333

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	2 287			2 287
Autres provisions pour risques et charges	144 830	49 968	131 751	63 047
Provisions pour dépréciation :				
- s/ immobilisations (titres de participation)	413 819	329 666	11 730	731 755
- s/ comptes clients	-	51 080	-	51 080
- s/ autres provisions pour dépréciations	996 164	50 438	-	1 046 602
TOTAL GENERAL	1 557 101	481 152	143 481	1 894 771
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		101 048	90 305	
- financières		380 104	53 176	
- exceptionnelles				

MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2019	3 650 000
MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2019	Néant



IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cession, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	33 385	43 844		77 229
Terrains	1 711 500			1 711 500
Constructions	4 237 513			4 237 513
Agencements et aménagements	577 003	194 835		771 838
Matériel de bureau, informatique, mobilier	54 258	3 250		57 508
Immobilisations en cours	169 282		169 282	
Avances et acomptes		52 673		52 673
Autres participations financières	10 378 954	397 544	750 000	10 026 498
Prêts et autres immobilisations financières	910 961	400 000	105 785	1 205 176
TOTAL	18 072 856	1 092 146	1 025 067	18 139 935

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution, reprise	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	33 385	1 906		35 291
Constructions	965 882	97 018		1 062 900
Agencements et aménagements	381 224	49 376		430 600
Matériel de bureau, informatique, mobilier	34 119	5 910		40 029
TOTAL	1 414 610	154 210		1 568 820

EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
TOTAL DE L'ENTREPRISE	4	5	2	2	6	7

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2017	2018	2019
Matériel ferroviaire	30 000	103 340	422 216
Location de locaux commerciaux	202 012	361 058	419 707
Prestations aux sociétés du groupe	274 556	360 456	311 126
Recettes diverses et accessoires	60		
TOTAL	506 628	824 854	1 153 049



COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- La société CFD a cédé 100 % de sa participation dans la société EPPE à la société SEGRIF.
- Par ailleurs, CFD a racheté les actions PENTA détenue par la société INGRIF soit 14 % du capital.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques | 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |



c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

d) Stocks et en-cours

Les en-cours, sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

f) Disponibilités

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

i) Note de présentation

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 est de 26 691 591 €. Il était de 26 730 445 € au 31/12/2018.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un bénéfice de 721 673 € contre 590 984 € en 2018.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX**Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 31 MARS 2020	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coincy	7 083	25,76
SARL Archimédia	3 936	14,31
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Mme Aude Aymé	2 939	10,69
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
M. François de Coincy	2 079	7,56
M. Hubert Jeanin Naltet	1 968	7,16
Divers (environ 122)	3 595	13,07
TOTAL	27 500	100,00

Actions détenues par les salariés au 31 décembre 2019 : 0

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX
1 - Jetons de présence

Pour l'année 2019, un montant de 25 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

2 - Rémunération exceptionnelle

Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2019, aucune somme n'a été allouée.

3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 17 400 euros hors taxes pour l'exercice 2019.



COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coigny	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
M. François de Coigny	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Jean-Marie Wintgens	22 rue du Bosquet 4470 Saint-Georges-sur-Meuse - Belgique	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur
M. Alexis Roux de Bézieux	109 rue du Bac 75007 Paris	Administrateur

DIRECTEUR GENERAL

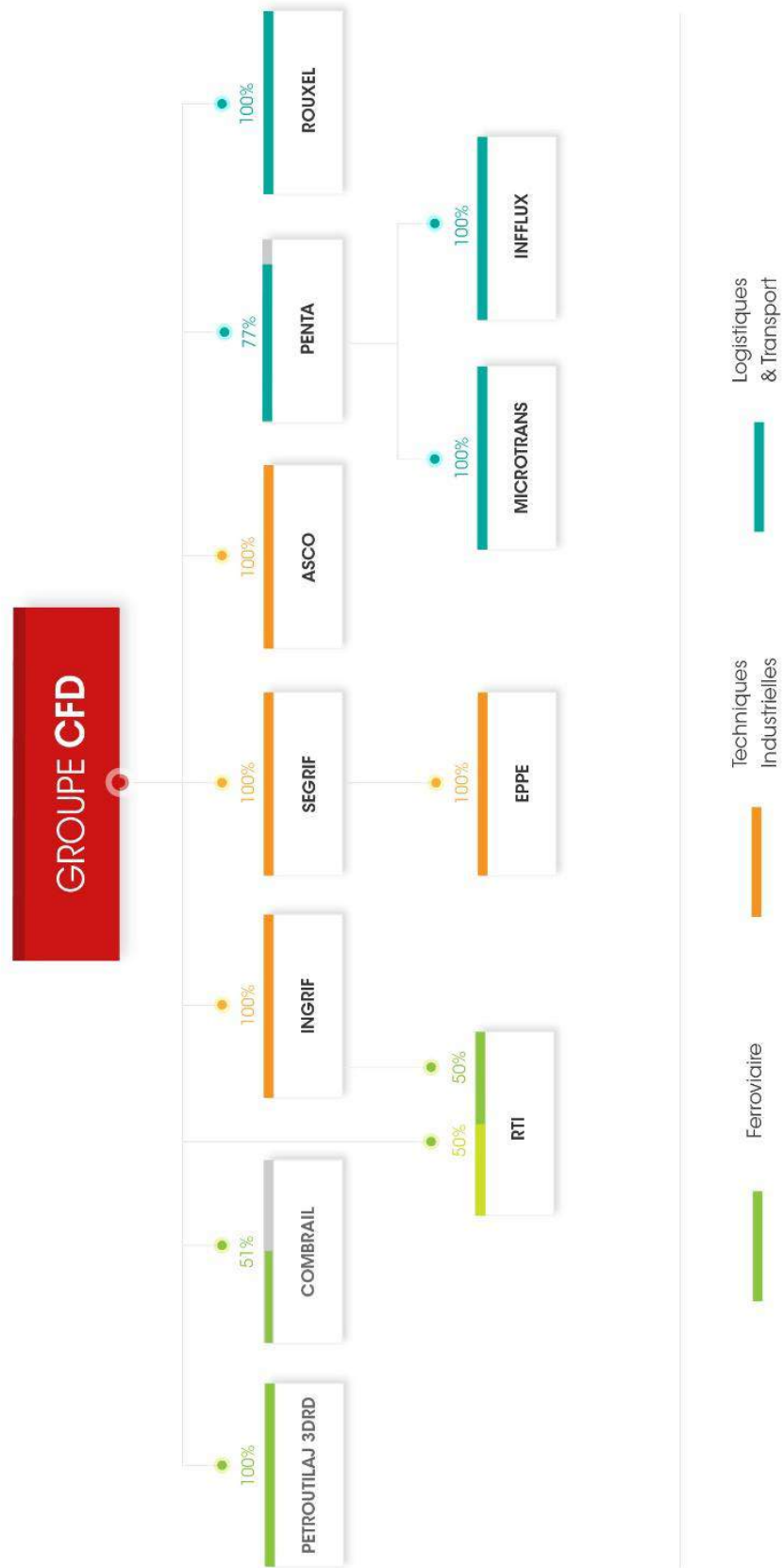
NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coigny	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	
Cabinet B.E.A.S.	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	



ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2019



Fin du document





CIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France

+33 (0)1 84 20 88 30

www.cfd.fr